



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE

Séance du 25/09/2023

OBJET : Tarifs d'occupation du domaine public

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 19/09/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX

Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI

Fabrice MORICHON

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que l'article L2125.1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précise que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. Monsieur le Maire propose les tarifs ci-dessous :

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		2024
Fermeture d'une rue pour travaux	par jour	100 €
Etalage de commerces, terrasses de café, kiosques, fleuristes, et objets divers (à l'exception des panneaux de publicité)	m2 indivis par an	10 €
Terrasses fermées	m2 indivis par an	8 €
panneaux mobiles sur trottoirs	unité par an	30 €
Stationnement véhicule/engin de chantier/bennes <16m <sup>2</sup>	par jour	10 €
Stationnement véhicule/engin de chantier/bennes >16m <sup>2</sup>	par jour	30,00 €
Chantiers d'une durée inférieure à 1 mois	par jour et m2	1,90 €
Chantiers d'une durée supérieure à 1 mois :		
les 12 premières semaines	par jour et m2	3,50 €
de la 13 <sup>e</sup> semaine à la 52 <sup>e</sup> semaine	par jour et m2	4,50 €
au-delà de 52 <sup>e</sup> semaines	par jour et m2	5 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) APPROUVE les tarifs ci-dessus,

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire